



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 16/11/2023

**Membres présents** : voir feuille d'émargement

**Membres invités** : voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par Mme Lux représentant l'administration et le secrétariat adjoint par M. Remy, représentant des parents.

Le quorum étant atteint avec 20 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce premier conseil d'établissement.

Les représentants des parents souhaitent faire une déclaration liminaire. Texte joint au compte-rendu.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin 2023 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 novembre 2023.**

Question des représentants des enseignants du secondaire : Où est la déclaration liminaire ?

Réponse : Il en est fait mention dans le CR et elle a été jointe à l'envoi du compte rendu au mois de juin mais pas dans l'envoi de ce début d'année. La déclaration sera bien annexée après la validation du compte rendu.

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 19 juin 2023.

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses des représentants des enseignants (4 au secondaire et 2 au primaire), des représentants des parents d'élèves (3) et des représentants des élèves (4), représentants administratifs (0). Les questions diverses seront traitées dans les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin 2023 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 novembre 2023
2. Installation des instances
3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique
4. Projet d'établissement 2024-2028
5. Carte des emplois des résidents rentrée 2024
6. Voyages : sorties scolaires avec nuitées
7. Budget Rectificatif 2 2023 et Budget Initial 2024
8. Conventions 2023/2024
9. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## **2. Installation des instances**

La circulaire n° 0732 de l'AEFE du 21/06/22 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances dans les établissements français à l'étranger (EFE) présente les différentes instances.

Les instances citées sont nombreuses parmi lesquelles le conseil d'établissement ; le conseil d'école ; le conseil du second degré ; le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne ; le conseil de discipline ; la commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire ; la commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels ; la cellule de formation continue ; le conseil pédagogique, le conseil des maîtres, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement CESCE ...

Les instances constituées des différents collèges : administration, personnels, parents d'élèves et élèves sont installées après les élections et la désignation par les membres élus.

Le tableau de la composition des instances a été complété en amont.

Madame Roubi-Gonnot souhaite remercier les personnels, parents et élèves qui vont siéger à ces instances.

Elles se réuniront selon une périodicité indiquée dans la circulaire.

## **3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique** : Les points essentiels de ces instances sont présentés.

**Le conseil pédagogique du 12 septembre 2023** a permis de faire un bilan de rentrée avec un constat des effectifs de 522 élèves contre 526 à la rentrée 2022.

Le plan de formation permet aux personnels de s'inscrire à des formations en présentiel, distanciel ou hybride et la tenue de la cellule de formation a permis de valider les demandes de stage qui sont ensuite étudiées par l'IRF (Institut régional de formation).

Le calendrier pédagogique de l'année retrace les temps forts de la vie pédagogique avec trois rencontres institutionnelles avec les parents : une réunion d'information sur les attendus par niveau au mois de septembre (distanciel) et une réunion spécifique sur l'évaluation par compétences au collège; une réunion de rencontres individuelles avec les équipes pédagogiques au mois de novembre et une remise de bulletins semestriels en février selon les besoins exprimés lors du conseil de classe (en présentiel ou distanciel). Les parents peuvent solliciter par ailleurs des entretiens individuels tout au long de l'année. Les équipes pédagogiques ont été consultées sur ce point et n'ont pas formulé de changement d'organisation de ces rencontres.

Le plan local d'évaluation du cycle terminal validé le 8 novembre 2021 au conseil pédagogique et lors du conseil d'établissement du 18 11 2021 a donné lieu à un échange en équipe disciplinaire et aucune modification apportée lors de ce conseil pédagogique.

Les temps forts de l'orientation ont été rappelés :

- Stage 3<sup>ème</sup> du 13 au 17 mars 2024.
- Novembre et décembre 2023 : conférence pour les entretiens par l'APE
- Fin novembre/début Décembre : présentation des poursuites d'études aux Pays-Bas par Campus France
- Du 11 au 15 décembre 2023 : 3<sup>ème</sup> édition du Salon virtuel des études supérieures de l'AEFE pour les secondes, premières et terminales.
- Du 16 au 18 janvier 2024. Présentation aux premières sur le choix définitif des spécialités et présentation de Parcoursup aux terminales avec demande de mission CIO. Entretiens individuels selon les besoins avec la PsyEn de Lille.

D'autres informations sont communiquées en temps voulu au fil de l'eau.

Le calendrier des examens n'est pas encore connu.

Usage du numérique et du smartphone dans la classe et hors de la classe : Expérimentation de pochettes ou boîtes pour gestion dans la classe des smartphones. Hors de la classe : Expérimentation en cours pour les élèves de seconde à la terminale pour une tolérance pendant la pause méridienne de 13h30 à 14h30.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Question des enseignants du second degré : Question sur l'utilisation de certains objets connectés : Une réflexion est-elle envisagée pour préciser très clairement à l'attention de la communauté éducative comment l'établissement se positionne vis-à-vis des nouvelles directives entrant en vigueur aux Pays-Bas à compter du 1er janvier 2024 ?

Lien : <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/voortgezet-onderwijs/mobiele-apparaten-in-de-klas>. Ce qui amène ensuite à la question d'une éventuelle modification du règlement intérieur sur le point de ces objets connectés

Réponse : Le lycée français est identifié comme une école internationale et n'est pas soumis en terme pédagogique et éducatif aux règles des Pays-Bas. C'est le texte relatif à la loi du 3 Aout 2018 (interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège) qui continue à s'appliquer au lycée.

Intervention de Mme Lacombe (APE) relative aux réunions parents/professeurs : il serait souhaitable de mettre en place une autre réunion en présentiel en mars 2024 pour éviter que les parents ne perdent le contact avec les professeurs du mois de novembre à la fin de l'année scolaire.

**Le conseil d'école d'Amsterdam du 6 novembre 2023** : Mme Alric, directrice de l'école d'Amsterdam fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Les effectifs et la structure : 172 élèves pour une structure à huit classes avec 2 double-niveaux de PS/MS.

Section internationale et section musique : 2 groupes SIA : 11 élèves de CE2 et 13 élèves de CM1/CM2, les séances ont respectivement lieu le mercredi entre 12h et 14h et le mardi entre 15h30 et 17h30. 1 groupe section musique de 15 élèves du CE2 au CM2 et les séances ont lieu le jeudi de 15h30 à 17h30.

Les évaluations et le suivi des élèves : Les modalités d'évaluation (périodicité et outils) et les résultats des évaluations nationales pour les classes de CP, CE1 et CM1 ont été présentés. De très bons résultats dans l'ensemble. Un rappel est fait sur les différents dispositifs d'aides individualisées.

Les activités périscolaires : Les activités proposées permettent une ouverture sur des pratiques culturelles, artistiques et sportives. Elles accompagnent et prolongent la proposition éducative et scolaire de l'école. 18 activités soit 23 ateliers sur la semaine et 262 inscriptions.

Présentation des différentes actions du projet d'établissement en lien avec les parcours de l'élève, les actions culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable ainsi que les sorties avec nuitées. 3 axes forts sont retenus pour cette année scolaire : le sport à l'école, le Climat scolaire (travailler le vivre ensemble et la cohésion de groupe – mise en place de pHARe) et le développement durable.

**Le conseil d'école de la Haye du 7 novembre 2023** : Mme Exbrayat, directrice de l'école de la Haye fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Présentation de la structure à 18 classes et point sur l'évolution des effectifs :

Depuis 2019, l'effectif global de l'école a sensiblement diminué chaque année d'où fermeture de classe. La structure pédagogique de 18 classes avec un taux moyen d'élèves par classe de 22/23 élèves. L'effectif au 01.11.23 compte 404 élèves contre 397 à la rentrée 2022.

L'enjeu de communication pour faire connaître l'établissement et ses atouts revêt toute son importance d'où la mise en place d'une cellule de communication et recours à un prestataire avec un contrat.

Des portes-ouvertes uniquement dédiées au primaire sont prévues le mercredi 22 novembre de 9h à 11h.

Effectifs SIA : SIA CE2 2023-2024 = 18 élèves ; SIA CM1 2023-2024 = 21 élèves ; SIA CM2 2023-2024 = 20 élèves.

Résultats aux évaluations nationales : Passées en septembre par les élèves de CP, CE1 et CM1.

La plupart des items avec 80 à 100 % de réussite. Un rappel est fait sur les différents dispositifs d'aides individualisées.

Bilan de rentrée des associations : Alliance française, La Flotte à Bloc, Club Samedis malins : fort taux de participation des élèves aux activités périscolaires.

Delidej, Garderie 2samen : taux de fréquentation équivalent à celui de l'année dernière.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Présentation des parcours artistique, citoyen et santé des élèves : Année du sport ; Lutte contre le harcèlement ; Engagement dans le comité éco-école, 3 sorties scolaires par classe en moyenne ; Voyages scolaire en prévision pour les CE2, CM1 et CM2. Mise en place des assemblées élèves.

Travaux depuis début juillet 2023

Réfection du système d'évacuation des eaux dans la cour de maternelle.

Travaux de peintures dans trois couloirs au rez-de-chaussée et dans trois classes de maternelle.

Réfection des points d'eau, renouvellement de mobilier et pose de nouveaux digiboards dans certaines classes de maternelle.

Travaux dans le théâtre (réparation de fissures et peinture) et installation d'un écran déroulant, d'un nouveau vidéoprojecteur et installation d'une nouvelle sonorisation (table de mixage). Pour sécurisation, réalisation dans l'escalier qui mène de l'entrée de la maternelle au premier étage de l'élémentaire d'une rambarde pour rehausser la rambarde initiale qui s'avérait insuffisante depuis la création du bureau de la direction. Très bel ouvrage réalisé par l'artiste Chocalab.

Sécurité : Point relatifs aux exercices obligatoires (évacuation incendie + PPMS)

**4. Projet d'établissement 2024-2028 :**

Le projet d'établissement a été élaboré au cours de l'année 2023 suite à une concertation entre les membres de la communauté éducative du lycée van Gogh.

Il prend en compte les orientations de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, le contexte du lycée et les spécificités du pays d'accueil de l'établissement. C'est donc un outil de référence fondateur de sa politique pédagogique et éducative dans une approche globale, transversale et inter degré.

Notre projet s'articule autour de trois axes qui se déclinent en des objectifs généraux puis des objectifs opérationnalisés et se concrétisent par des projets, des actions.

Question des parents :

« Considérant le cadre des axes « Favoriser l'ouverture au pays d'accueil en valorisant les projets aux Pays-Bas » et « Valoriser le plurilinguisme, promouvoir et accompagner les parcours linguistiques au sein d'un espace international » du projet d'établissement : quelles sont les propositions ou initiatives possibles pour faire rapidement vivre cet axe ?

Réponse :

De nombreuses actions sur l'ouverture au pays d'accueil existent déjà et continuent à être mises en œuvre. Concernant les échanges qui peuvent être effectués avec les établissements néerlandais, il y a des pistes vers les écoles néerlandaises souhaitant mener des projets : à creuser pour développer ce genre d'initiative. Les EPI permettent aussi d'assimiler la culture néerlandaise.

M. Bourgeois rappelle qu'il y aura en février et en mars un projet mené avec un établissement néerlandais Montessori. Cela concernera le collège (4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>).

Mme Exbrayat rappelle que les personnes intéressées par un partenariat doivent prendre contact avec l'établissement et le faire le plus tôt possible.

Mme Lux rappelle que l'ouverture au pays d'accueil passe aussi par le travail mené avec le milieu associatif (TrashUre Hunt, ...), culturel, sportif...local.

Vote : pour à l'unanimité



## 5. Carte des emplois des résidents rentrée 2024 :

Dans le cadre de la préparation de rentrée, l'agence étudie les postes d'expatriés et de résidents en termes de création, fermeture ou transformation. Le conseil d'établissement émet un avis pour vote concernant la ou les propositions.

Pour la rentrée scolaire prochaine, un poste vacant de professeur des écoles et un poste susceptible de professeur. Pas de modification de la carte des emplois des résidents.

## 6. Voyages : sorties scolaires avec nuitées

La parole est donnée à M. Cheikh, Secrétaire général.

Le bilan des voyages 2022/2023 est d'abord présenté.

Programmation des voyages année scolaire 2022-2023							BILAN			
Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Appelé par élève participant	Dépenses constatées (hors subv° éventuelles)	Différence	Participation définitive par élève	A rembourser par élève participant
De Haan Belgique	du 23 au 26 mai 2023	18 870 €	CE1 & CE2 d'Amsterdam	50	400 €	320 €	15 646 €	354 €	313 €	7,08 €
Archeon Pays-Bas	5 et 6 juin 2023	7 755 €	CE2 de La Haye	56	150 €	150 €	8 266 €	135 €	148 €	2,40 €
Delft Pays-Bas	12 au 14 juin 2023	8 062 €	CM1 de La Haye	52	180 €	160 €	7 565 €	755 €	145 €	14,53 €
Terschelling Pays-Bas	du 5 au 9 juin 2023	16 170 €	CM1/CM2, CM2 d'Amsterdam	38	430 €	430 €	16 272 €	68 €	428 €	1,79 €
Rome Italie	du 5 au 9 février 2023	24 150 €	Latinistes : 5ème, 2de, 1ère et	44	600 €	550 €	23 860 €	340 €	542 €	7,73 €
Paris France	31 janvier au 2 février 2023	3 150 €	Terminale spécialité HLP	9	350 €	350 €	2 980 €	170 €	331 €	18,89 €
Olhain Nord Pas de Calais	du 7 au 9 mars 2023	26 400 €	CM2 de La Haye	66	420 €	225 €	14 148 €	702 €	214 €	10,63 €
"Open d'escalade" Luxembourg	07-déc-22	790 €	1ère et terminale	7	70 €	70 €	665 €	- €	70 €	- €
Rencontres éco-délégués Bruxelles	16 au 17 mars 2023	4 460 €	Tous niveaux	21	110 €	110 €	4 366 €	- €	110 €	- €
Jeux Européens Francfort	du 13 au 15 mars 2023	2 754 €	lycée	16	150 €	120 €	1 415 €	505 €	88 €	31,58 €
Maths en jeans Postdam	du 26 au 29 mars 2023	17 085 €	lycée	21	550 €	315 €	12 401 €	- €	315 €	- €
		<b>129 647 €</b>		<b>380</b>						

En 2022/2023, les 11 voyages prévus ont pu avoir lieu et l'établissement saisit l'occasion pour remercier les équipes qui s'investissent dans tous ces projets au bénéfice des élèves.

Il en restait deux pour lesquels le bilan n'était pas définitivement arrêté lors du CE du 19 juin dernier : il s'agit des voyages de Delft et Terschelling.

14 projets de voyages 2023/2024 sont ensuite présentés pour avis au CE impliquant 416 participants.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### Programmation des voyages année scolaire 2023-2024

Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Montant total estimé / élève	Commentaires
Londres UK	12 octobre au 15 octobre 2023	5 000 €	Terminale BFI	7	750 €	714 €	
Paris France	du 14 au 16 février 2024	2 639 €	Terminales spécialité HLP	7	380 €	377 €	Montant réévalué de 30€ par rapport au CE de juin 2023 (350€)
Gedinne Belgique	du 29 janvier au 02 février 2024	15 621 €	CM1 de La Haye	69	260 €	226 €	
Olhain France	28 au 31 mai 2024	16 646 €	CM2 de la Haye	52	350 €	320 €	
Archeon Pays-Bas	27 au 28 mai 2024	7 583 €	CE2 de La Haye	55	200 €	150 €	
Bruxelles Belgique	du 09 au 10 janvier 2024	4 148 €	Option Théâtre	15	350 €	277 €	
Archeon Pays-Bas	du 30 au 31 mai 2024	7 102 €	CE1/CE2 d'Amsterdam	46	175 €	155 €	
Lorentzen France	du 08 au 12 avril 2024	13 160 €	CM1/CM2 d'Amsterdam	31	450 €	425 €	
Calais France	du 04 au 06 avril 2024	17 520 €	Maths en Jeans	25	550 €	701 €	Subvention AP monde 5 000€ demandée à l'IRF
Ypres Belgique	du 04 au 05 avril 2024	5 153 €	3èmes OIB	20	300 €	258 €	
JIJ Athènes Grèce	du 27 mai au 02 juin 2024	7 984 €	2des	6	650 €	1 331 €	3 500€ de sponsoring, subv° AS et autres actions pour équilibre
Londres UK	du 07 au 10 février 2024	8 060 €	1ères OIB	11	750 €	733 €	
Jeux de l'Europe	du 16 au 18 avril 2024	10 258 €	lycée	72	125 €	126 €	Année du sport, semaine de la SOP. Subvention AP de 2170€ demandée à l'IRF
ERASMUS Luxembourg	du 13 au 14 décembre 2023	6 992 €	écodélégués	33			
Calcul Mental Bruxelles	du 13 au 15 mai 2024	975 €	1 élève par niveau collège	6	200 €	163 €	

Les deux premiers projets, Londres et Paris avaient déjà été présentés au CE de juin compte tenu du planning. Celui de Paris doit être réévalué à la hausse de 30€ pour tenir compte de la réévaluation des coûts de transport, d'hébergement et de la réduction du nombre de participants.

Cette année la gestion de l'open d'escalade à Luxembourg qui aura lieu du 24 au 25 janvier est effectuée par l'AS. Par contre nous hébergerons les Jeux de l'Europe aux éditions précédentes desquels nous avons participé. Il consistera en tournois de sport collectifs impliquant 6 établissements de La Haye, Luxembourg et Francfort. L'accueil de 5 délégations de chacune 8 filles, 8 garçons et 2 accompagnateurs est prévue. Cela ne constitue pas réellement un voyage mais nous présentons ici le principe de la participation financière à l'organisation de l'évènement qui sera réclamée aux équipes. Dans le cadre d'Erasmus, deux déplacements sont également mentionnés pour information mais il n'est pas prévu de contribution des familles à ce jour.

M. Remy (APE) propose de communiquer à la communauté éducative les dates de voyages le plus rapidement possible, ainsi qu'aux parents pour s'organiser.

Remarque de Mehmet Yilmaz, représentant des collégiens au CVC : les collégiens ne partent pas assez en voyage.



Si, les éco-délégués, des élèves de troisième... mais il faut faire attention à ne pas démultiplier les voyages au regard des absences d'élèves, d'enseignants... occasionnés.

Mme Lacombe (APE) fait la même remarque que Mehmet.

Vote pour avis : pour à l'unanimité

## 7. Budget rectificatif n°2-2023 et budget initial 2024

La parole est donnée à M. Cheikh, Secrétaire général.

### a. BR2

Le Secrétaire général rappelle le cadre et l'instruction du 01/09/2023 de la nouvelle Directrice générale de l'AEFE aux EGD :

- Le budget rectificatif doit présenter un caractère strictement nécessaire
- Une remontée impérative du projet de budget rectificatif au 19/09/2023
- Veiller à ce que les enveloppes budgétaires se rapprochent au plus près de l'exécution : « L'objectif est de corrélérer les besoins réels aux crédits ouverts en AE et CP pour aboutir à un taux d'exécution proche de 100% à l'issue de l'année budgétaire »

Le projet de budget rectificatif n°2 respecte bien les instructions puisqu'il vise en premier lieu à corriger la répartition de nos enveloppes de crédits entre fonctionnement et investissement. Il nous permet d'autre part d'actualiser le niveau de trésorerie qui sert de point de départ à notre projection sur 2023.

La liste des ajustements budgétaires concerne :

Fonctionnement : +50k€ en AE & CP (pour éviter une impasse sur le fonctionnement pour le versement des arrhes de voyages)

Investissement : -310k€ en AE & CP (l'opération de couverture photovoltaïque sur La Haye annulée en 2023)

Recettes : Pas de modification

Il en résulte le solde budgétaire suivant : excédent de 260k€ anticipé / BR1.

Les tableaux des autorisations budgétaires et de l'équilibre financier sont présentés.

### Autorisations budgétaires

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES					
	AE			CP		
	Voté	Variation	Nouveau	Voté	Variation	Nouveau
Personnel	5 264 330	0	5 264 330	5 264 330	0	5 264 330
Fonctionnement	2 586 440	50 000	2 636 440	2 368 973	50 000	2 418 973
Investissement	610 000	-310 000	300 000	610 000	-310 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 460 770</b>	<b>-260 000</b>	<b>8 200 770</b>	<b>8 243 303</b>	<b>-260 000</b>	<b>7 983 303</b>

  

<b>Solde budgétaire excédentaire</b>	<b>1 457 449</b>	<b>260 000</b>	<b>1 717 449</b>
--------------------------------------	------------------	----------------	------------------

RECETTES			
Voté	Variation	Nouveau	
9 700 752	0	9 700 752	Ressources propres
9 700 752	0	9 700 752	<b>TOTAL</b>

  

			<b>Solde budgétaire déficitaire</b>
--	--	--	-------------------------------------



## Equilibre financier

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Voté	Variation	Nouveau	Voté	Variation	Nouveau	
Solde budgétaire déficitaire				1 457 449	260 000	1 717 449	Solde budgétaire excédentaire
Décaissements non budgétaires	2 461 495	-1 080	2 460 415	150 100	0	150 100	Encaissements non budgétaires
<b>Sous-total des opérations</b>	<b>2 461 495</b>	<b>-1 080</b>	<b>2 460 415</b>	<b>1 607 549</b>	<b>260 000</b>	<b>1 867 549</b>	<b>Sous-total des opérations</b>
<b>Abondement de la trésorerie</b>				<b>853 946</b>	<b>-261 080</b>	<b>592 866</b>	<b>Prélèvement de la trésorerie</b>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>2 461 495</b>	<b>-1 080</b>	<b>2 460 415</b>	<b>2 461 495</b>	<b>260 000</b>	<b>2 460 415</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

Les 261 080€ d'abondement de la trésorerie conduisent à un niveau de trésorerie anticipé à fin 2023 de 1 984 765€.

M. Bourgeois demande si la réalisation des panneaux photovoltaïques sera faite en 2024.

M. Cheikh rappelle qu'il y a eu un audit à ce sujet qui a estimé que les investissements dans ce domaine n'étaient pas vraiment nécessaires pour l'instant. Tous les EGD sont bloqués sur les programmes des panneaux photovoltaïques.

M. Bourgeois trouve que c'est étonnant au regard des préoccupations énergétiques et écologiques actuelles.

M. Remy (APE) demande si les frais de scolarité seront allégés par le fait que l'investissement des panneaux photovoltaïques soit finalement annulé.

M. Cheikh explique que les marges dégagées ne permettent pas d'être bénéficiaires pour l'instant, les recettes étant évaluatives. Il faut les réaliser.

Vote du budget rectificatif n°2 de 2023 pour avis : pour à l'unanimité

#### **b. BI 2024**

M. Cheikh rappelle que l'instruction du 05/06/2023 du Directeur général de l'AEFE aux EGD cadre la procédure du budget initial 2024

Elle fixe une remontée impérative du projet de budget initial au 28/06/2023 plus précoce de 3 mois que les années précédentes qui s'inscrit dans le calendrier du PLF et des sollicitations des tutelles.

Une seconde phase d'ajustement en septembre est prévue.

Comme le BR2, le BI du LFVVG sera présenté au Conseil d'administration de l'Agence prévu le 28/11/2023.

Pour mémoire, le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit être élaboré en respectant le principe de sincérité.

Les objectifs de l'établissement restent inchangés à savoir :

- Améliorer les conditions d'enseignement,
- Optimiser l'exploitation des espaces
- Stabiliser les effectifs

Dans un contexte local concurrentiel où les effectifs du primaire des écoles internationales ont tendance à baisser.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les variables retenues sont :

En recettes :

- Des effectifs stables : 1098 élèves à la rentrée 2024/2025, 182 élèves sur Amsterdam (dont 74 en maternelle) et 916 sur La Haye (399 élèves en primaire, dont 124 en maternelle / 517 au secondaire dont 280 au Collège).
- Une augmentation des frais de scolarité de 6%

En dépenses :

- Inflation +5%. Les projections officielles sont légèrement inférieures (3,8% prévisions du Bureau Central du Plan) mais on constate que l'indexation de nos contrats annuels se fait plus ou moins avec une année de retard.
- Stabilité du plafond d'emploi des personnels recrutés localement évalué à 65 Equivalents Temps Plein (ETP),
- Augmentation de 4% de la grille des salaires des personnels recrutés localement applicable au 1er janvier 2024.

Les flux de trésorerie LVVG/ AEFE et autres EGD anticipés sont présentés :

L'aide nette de l'Agence est également présentée pour 2022 (2088€ hors bourses par élève, 2233€ avec) ainsi que son évolution. L'aide nette moyenne de l'Agence en Europe est de 2600€.

Le tableau des Autorisations budgétaires est projeté :

DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP	Montant	
Fonctionnement	2 403 225,00	2 403 225,00		Autres financements de l'Etat
Investissement	300 000,00	300 000,00		Autres financements publics
Personnel	5 408 646,00	5 408 646,00	10 003 070,00	Recettes propres
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>8 111 871,00</b>	<b>8 111 871,00</b>	<b>10 003 070,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>			<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>	
<b>1 891 199,00</b>				
FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS			FLUX FINANCIERS INTERNES EN TRANS	
		Montant	Montant	
44174 - AEFE Bourses scolaires		138 000,00	138 000,00	44174 - AEFE Bourses scolaires
541100 - PRR		1 681 011,97		541100 - PRR
541101 - PFC		540 119,02		541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)		97 237,60		541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)		2 155,01		541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)
541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD		67 600,00		541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUXINTER-EGD		4 000,00		541301 - AUTRES FLUXINTER-EGD
<b>SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1)</b>		<b>2 530 123,59</b>	<b>138 000,00</b>	<b>SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2)</b>
<b>TOTAL GENERAL (D1 + E1)</b>		<b>10 641 994,59</b>	<b>10 141 070,00</b>	<b>TOTAL GENERAL (D2 + E2)</b>
<b>EXCEDENT DE GESTION</b>			<b>500 924,59</b>	<b>DEFICIT DE GESTION</b>

**Ressources propres** : 10 003 070€ (+3,1% / BR2 2023)

Recette nette droits de scolarité : 9 739 375€ dont Section internationale américaine : 140 000€ et Section euro lycée : 32 000€

Autres frais liés à la scolarité : 118 800€ (DPI 78K€, locations 44,6k€, frais d'examen 16,7k€ dont 50€ pour le brevet à compter de la session 2024)

Activités périscolaires et conventions de mise à disposition temporaires pour 41 545€ (Club Samedis Malins, garderie 2Wombats...)

Caisse de solidarité : 2 500€

Un don à hauteur de 25 000€ anticipé de la part de la Fondation pour soutenir des projets pédagogiques.

La prévision intègre également des voyages pour un montant de 150 000€.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Dépenses :

*Personnel* : 5,4M€ en AE & CP (+2,7% / BR2 2023)

Une offre pédagogique diversifiée, une politique des langues ambitieuse, des personnels expérimentés... Maintien du plafond de 65ETP, 92 personnels en contrat local, 4% d'augmentation sur les grilles de rémunération des personnels de droit local applicable au 1er janvier 2024 (2% en 2023, 0% en 2022, 0% en 2021, +2% en 2020, +1% en 2019), des cotisations sociales en augmentation sensible chaque année.

*Fonctionnement* : 2 403 225€ en AE et CP (-0,7% / BR2 2023)

Charge contractuelle : une 60aine contrats

Les contrats les plus onéreux sont les suivants :

Les prestations de nettoyage des locaux de La Haye et Amsterdam,

La location de l'école annexe d'Amsterdam et de ses locaux supplémentaires à Lutmastraat,

Les prestations de surveillance des vigiles sur les 2 sites soient 2 gardes permanents et 1 ou 2 gardes mobiles (à temps partiel) pour sécuriser les accès des écoles maternelle et élémentaire de La Haye au moment des entrées et sorties des élèves.

Les prestations informatiques pour accompagner le développement du réseau

La surveillance des pauses méridiennes à La Haye et Amsterdam

Le ramassage des ordures, taxes et impôts divers

L'assurance vol et incendie

La maintenance des copieurs

Un focus est fait sur la stratégie de communication. Nous avons une communication interne efficace mais avons besoin d'une vraie stratégie de communication externe. Or la masse salariale contrainte ne nous permettait pas d'affecter un ETP de manière durable. Nous avons donc externalisé avec la signature un contrat de communication qui nous permet d'avoir un référent communication, Thomas Guénot. Nous nous sommes donc dotés d'un plan de communication et avons commencé à accroître notre présence sur les réseaux sociaux.

Le détail des crédits de fonctionnement et d'investissement répartis par destination est présenté. Le compte de résultat et l'évolution prévisionnelle de la situation patrimoniale en droits constatés également.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	5 408 646,00	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 868 225,00	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	10 003 070,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>8 276 871,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>10 003 070,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>1 726 199,00</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 003 070,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 003 070,00</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

<b>TOTAL DE LA PARTICIPATIONS AU RESEAU (5)</b>	<b>2 530 123,59</b>	<b>TOTAL DES ENCAISSEMENTS EN PROVENANCE DES SERVICES CENTRAUX (6)</b>	<b>138 000,00</b>
<b>Résultat de gestion : bénéfice (7) = (2+6) - (1+5)</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat de gestion : perte (8) = (1+5) - (2+6)</b>	<b>665 924,59</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7)=(2+6+8)</b>	<b>10 806 994,59</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7)=(2+6+8)</b>	<b>10 806 994,59</b>

### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-665 924,59</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	465 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>-200 924,59</b>

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	200 924,59	Capacité d'autofinancement	0,00
Investissements	300 000,00	Financement de l'actif par l'État	0,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>500 924,59</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>0,00</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>500 924,59</b>

Incidence du budget 2024 : Prélèvement sur fonds de roulement anticipé à hauteur de 500 924,59€.

Mme Lacombe (APE) rappelle que les parents contribuent beaucoup en termes de frais de scolarité et que l'Agence y contribue moins que dans d'autres établissements dans le monde. Avec une aide moyenne de 2600€ en Europe alors que nous sommes largement en-dessous (2233€) au Lycée Van Gogh, l'Agence doit alléger ses prélèvements.

M. Remy (APE) souhaiterait disposer des documents projetés en amont et que le fait de limiter l'augmentation des frais de scolarité figure dans les objectifs de l'établissement.

M. Cheikh rappelle que les frais de scolarité n'ont augmenté ni à la rentrée 2021, ni à celle de 2022 alors que l'inflation était importante.

M. Bourgeois rappelle que l'établissement a fait beaucoup d'efforts, au regard de l'inflation, pour ne pas augmenter les frais de scolarité. Il y a toujours un différentiel entre le taux d'inflation et l'augmentation des frais de scolarité.

M. Remy rappelle qu'il y a déjà eu 5% d'augmentation des frais de scolarité, et qu'il y aura ensuite 6% d'augmentation des frais de scolarité soit 11% au total alors que les personnels seront augmentés de 6% sur 2 ans.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

M. Cheikh rappelle que la masse salariale augmente de 10% sur deux ans. Il y a une politique de réévaluation des échelons des PDL systématique.

M. Bonnefoy (Fondation) salue la clarté des documents et rappelle que le fait de percevoir moins d'aide de l'AEFE est inquiétant.

Mme Mirailles (APE) souhaiterait que le pourcentage de participation de l'AEFE aux frais de scolarité figure dans le document.

M. Cheikh rappelle qu'il n'y a pas d'accès possible aux données de l'Agence pour avoir une étude comparative de sa participation aux frais de scolarité des établissements.

Remarque de M. Bonnefoy : Cette situation contraint l'établissement dans ses projets et c'est une réelle frustration.

Mme Libeaut signale que la subvention allouée à l'AEFE a été augmentée pour pallier la réforme des personnels détachés. Elle rappelle la nouvelle directive qui est de doubler les effectifs de l'Agence à budget constant. Le CA de l'AEFE aura lieu le 28 novembre. Une ligne budgétaire est également prévue pour assurer la sécurité dans les établissements de l'AEFE. Il est demandé d'avoir une lisibilité sur la part budgétaire des familles et de l'Agence pour la scolarisation des élèves. Il faut aussi faire attention à la quotité des bourses allouées aux familles qui va baisser.

Vote du budget initial 2024 pour avis : 4 votes contre, 16 pour, pas d'abstention.

## **8. Conventions 2023/2024**

Nous n'avons qu'une modification à apporter au tableau listant les conventions présentées au CE de juin dernier : il s'agit de la convention avec l'Agence Erasmus. L'établissement est porteur du projet Erasmus et 11 sous conventions devraient être signées avec les 7 autres établissements scolaires partenaires et les 4 associations (3 au Luxembourg et 1 aux Pays-Bas).

Convention ERASMUS+ :

Un projet de zone portant des objectifs ambitieux c'est-à-dire monter des mini-COP entre éco-délégués pour :

- Favoriser les rencontres, les échanges et le partage des bonnes pratiques
- Dessiner, monter et réaliser des projets de démarche de développement durable adaptés aux spécificités des établissements scolaires de la zone
- Passer des niveaux de labellisation E3D

120 000€ de budget géré par le LFVVG établissement pilote.

12 partenaires, soit 11 sous conventions

Une montée en puissance possible sur plusieurs années avec des paliers de financements.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## 9. Questions diverses

Questions des parents : Pouvez-vous nous donner des précisions sur les mesures mises en place ainsi que les acteurs engagés dans le développement du plan anti-harcèlement ? Comment les parents et enfants seront-ils impliqués en tant que parties prenantes dans le protocole proposé ?

Quel est le soutien de la part de l'AEFE sur lequel le Lycée peut compter ?

Réponse : L'établissement informe et forme les élèves sur des thématiques comme l'acceptation des différences et la lutte contre toutes les formes de violence dont le harcèlement depuis plusieurs années et plusieurs actions de prévention ont été mises en place comme les interventions de la gendarmerie d'Arras ou celles effectuées par des enseignants. Cette rentrée, le lycée a validé un protocole qui a été présenté au CESCE (où siègent les parents) et qui a été communiqué à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Des actions ont eu lieu, comme les interventions d'une avocate et d'une magistrate les 12 octobre et 6 novembre à destination des classes de 2<sup>nde</sup>, d'une classe de 1<sup>ère</sup> et d'un groupe d'élèves de terminale, ou dans le cadre de la journée nationale du 9 novembre contre le harcèlement (des actions de sensibilisation dans les classes, projection de films sur les téléviseurs dans les couloirs du lycée). Au primaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement a donné lieu du 06 au 10 novembre à la programmation de temps pédagogiques de la PS au CM2 : lectures d'albums, visionnage de vidéos, débats et campagne d'affichage dans les couloirs. D'autres seront mises en œuvre en décembre, avec les interventions d'une psychologue spécialisée sur les différentes orientations sexuelles, ou les interventions de Mme Paul en janvier 2024, qui sensibilisera des classes de primaire, de collège (6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et formera également les personnels. Elle animera également une conférence à destination des parents de primaire le mardi 23 janvier à 18h et une conférence à destination des parents du secondaire.

Mme Lacombe demande une communication aux familles au sujet du protocole de lutte contre le harcèlement.

Mme Roubi-Gonnot rappelle que cela a été fait et qu'il faut se rapprocher le plus vite possible des adultes de l'établissement une fois qu'une situation est connue.

Mme Boubal rappelle qu'en élémentaire les réactions des enseignants sont rapides. Les enfants harceleurs sont vus et pris en charge. Les familles des victimes et harceleurs sont informées.

Mme Exbrayat évoque le déploiement du dispositif PHARe grâce à la formation des deux formateurs de la zone puis des équipes. L'établissement est proactif en proposant déjà un certain nombre de conférences.

Mme Libeaut confirme que les formations auront lieu les 30 novembre et 1er décembre sur PHARe et qu'un conseiller technique vie scolaire sera recruté par l'AEFE.

Utilisation du piano :

Mme Oberli laisse les élèves utiliser librement tous les instruments le mercredi après-midi pendant l'atelier musique.

Mehmet Yilmaz ajoute qu'il faudrait enlever les petites cages sur le terrain de foot qui sont dangereuses.

Questions des parents : Pouvez-vous nous communiquer les différentes sources de financement des différents projets pédagogiques de l'école ?

Réponse : A ce jour, il existe deux co-financeurs externes principaux des projets pédagogiques : l'AEFE au travers de l'IRF et la fondation sont les deux soutiens récurrents des actions conduites par l'établissement. Nous avons également des projets qui sont soutenus par l'association sportive du lycée (par exemple la participation à l'open d'escalade au Luxembourg). Exceptionnellement il arrive que nous ayons d'autres partenaires comme par exemple la province de Zuid-Holland sur un projet de course d'orientation actuellement en cours de montage ou l'Agence Erasmus.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Question des enseignants du second degré : La vente de sweat-shirts : à quoi servent les bénéfices (s'il y en a) ?

Réponse : La vente de sweat-shirts n'est pas une opération qui génère des bénéfices et elle n'avait pas pour objectif d'en générer. Il s'agit au contraire de proposer des goodies à prix coûtant pour favoriser l'appartenance au lycée et au réseau.

Question/Remarque des enseignants du second degré : Les enseignants souhaitent rappeler aux familles que les dates des vacances doivent être respectées : trop d'absences sont à déplorer dans les semaines qui précèdent ou suivent les congés.

Question des enseignants du premier degré : Le fietsplan est-il applicable pour les contrats locaux au sein du lycée ?

Réponse : Le fietsplan, s'il s'entend exclusivement comme la mise à disposition d'un vélo d'entreprise, n'est pas applicable pour notre établissement puisque nous ne payons pas d'impôts sur les sociétés desquels nous pourrions déduire le leasing d'une flotte de vélos d'entreprise ou des avances consistant en l'achat de vélos (remboursables sur l'indemnité kilométrique ?). Ceci étant les personnels en contrat local bénéficient de l'indemnité kilométrique correspondante s'ils habitent à plus de 2,5km et se rendent sur le lieu de travail à vélo donc, sauf erreur de notre part, ils bénéficieraient bien du dispositif (si un vélo leur est mis à disposition, l'entreprise ne verse plus l'indemnité kilométrique ou alors cette indemnité est taxée).

Question des enseignants du premier degré : Bien que nous ayons conscience qu'il puisse y avoir des imprévus, pourrions-nous être informés à l'avance des travaux prévus ?

Réponse : La direction s'efforce assurément de communiquer sur les travaux au travers d'une programmation lisible. Ainsi par exemple le plan de remplacement progressif des vidéoprojecteurs vieillissants par des écrans tactiles interactifs a été acté par l'équipe précédente et annoncé de longue date. Dans la pratique la détermination des salles prioritaires dépend de plusieurs facteurs : de l'état constaté des matériels, de la visibilité des locaux concernés, de leur utilisation, ... et surtout de la disponibilité des entreprises compte tenu des périodes d'intervention hors présence élèves extrêmement réduites. Lorsqu'il est constaté que les entreprises avancent assez vite (exemple de la peinture), nous poussons pour qu'ils aillent le plus loin possible tout en nous efforçant de veiller à ce que tout soit remis en état avant la reprise (en demandant par exemple une retouche derrière un tableau posé lors d'une période précédente...). Un autre exemple : celui de la rambarde de protection, l'artiste ayant été victime d'un Covid long, nous nous sommes adaptés à ses délais pour disposer d'un résultat appréciable. Jusqu'à la dernière minute nous ne savions pas si la mise en peinture et l'installation pourrait être effectives à la toussaint et n'allions pas nous exposer à des annonces précipitées....

Questions des représentants des élèves : L'autorisation de sortir à la récréation pour les collégiens pendant le temps de permanence. Pour tous les collégiens, le CDI doit être ouvert tous les jours. Ouvrir le piano. Ouvrir le chauffage quand il fait froid.

Réponse : Le régime des autorisations de sortie est différent entre le collège et le lycée. Au collège, les élèves ne sont pas autorisés à sortir pendant les récréations. Le CDI est ouvert selon les horaires de service des deux personnels mais il peut être amené à être fermés en cas de stage ou autres motifs d'absences. Le piano dérange le travail des personnels administratifs. Problème de chauffage lors d'une journée en raison des travaux de maintenance du réseau sur la rue.

Remarques des parents d'élèves : Actuellement, le piano est dans le passage obligé de tous les élèves. Ne pourrait-il pas être déplacé à un endroit moins fréquenté où il créera moins de frustration aux élèves ?



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

La Présidente du Conseil d'établissement  
Ouарdda ROUBI-GONNOT

Les secrétaires de séance :

Carole LUX, Provisseure adjointe

Rémy ARNAULD, parent APE